



Cdd renouvelé six fois et renouvellement de mon titre de séjour

Par **famarie**, le **01/09/2009** à **20:10**

Bonjour,
Après avoir travaillé pendant 6 ans comme assistante d'éducation (alors que j'ai un DEA qui fait malheureusement peur aux recruteurs!), je me retrouve en fin de contrat et une attestation de demande de titre de séjour valable 2 mois. Le service des étrangers de la préfecture me demande un contrat de travail pour obtenir un nouveau titre de séjour (le 7ème en tant que travailleur temporaire).
J'ai signé 6 CDD qui me permettaient à chaque fois d'avoir un titre de séjour avec une autorisation provisoire de travail de 11 mois.
J'ai fait une demande de carte de résident de dix ans qui m'a été refusée parce que je n'ai pas travaillé à temps plein ces 3 dernières années.
En outre, il me faut trouver un travail avant le 26 octobre, date de ma prochaine convocation à la préfecture, et je dois refaire une demande de changement de statut si je change d'employeur. Est-ce normal?
Je suis complètement désespérée! Je vous serai reconnaissante d'éclairer ma lanterne: puis-je réclamer cette carte de dix ans ou attaquer mon employeur pour ce cdd signé 6 fois?
Merci d'avance

Par **anais16**, le **03/09/2009** à **20:33**

Bonjour,
Au niveau du titre de séjour, il n'y a rien à faire. Avec des cdd de courte durée, on ne peut avoir un titre de salarié d'un an.
Pour le titre de résident, aucune chance non plus. Il faut des ressources stables et suffisantes et 5 ans de titre de séjour d'au moins un an.
Soit trouvez un nouvel employeur plus "réglo", soit attaquez votre employeur actuel car 6 cdd c'est juste scandaleux et illégal! Contactez un syndicat de travailleur qui pourra vous aider dans vos démarches en matière de droit du travail pour éventuellement aller aux prud'hommes si votre employeur ne lâche rien...

Par **famarie**, le **03/09/2009** à **21:03**

Merci